

Christine Bard

Pour une histoire des femmes d'État

Elles sont rares et discrètes dans l'histoire et la mémoire nationales. Qui connaît le nom des premières femmes au Gouvernement, ou de la première femme ministre ? Quant à Edith Cresson, première *Premier* ministre (mai 1991-avril 1992) qui souleva pendant une quinzaine de jours un enthousiasme fou, son passage à Matignon ne laisse pas de trace majeure dans l'histoire. Une exception : Simone Veil, ministre de la Santé dont le nom est associé à une loi marquante pour les droits des femmes, qui fut la première présidente du Parlement européen et bénéficia d'une popularité exceptionnelle. La féminisation des gouvernements est un phénomène extrêmement récent. C'est dans ce contexte qu'il faut prendre la mesure de l'événement que représente la désignation de Ségolène Royal par son parti comme candidate à l'élection présidentielle de 2007¹. Soixante-dix ans plus tôt, les trois femmes secrétaires d'État n'avaient encore ni droits civiques ni droits civils.

La France n'est pas pionnière. C'est la Russie soviétique qui innova la première en faisant d'Alexandra Kollontaï la commissaire du peuple aux Affaires sociales². Cette première fois ne doit pas faire illusion : les pays communistes, tout en valorisant sur le plan idéologique l'égalité des sexes, maintinrent un pouvoir strictement masculin. La première Européenne ministre à part entière (ministère de l'Instruction publique) fut Nina Bang, une socialiste, en 1924 au Danemark. Ces deux exemples sont parlants : le social, l'éducation sont d'emblée féminisables, ainsi que la santé puis, plus récemment, l'environnement et les affaires européennes, tandis que les fonctions régaliennes restent des chasses gardées masculines. La nomination de Michèle Alliot-Marie à la Défense en 2002 est, de ce point de vue, une date importante.

La féminisation des gouvernements s'opéra lentement dans les démocraties occidentales. De leur côté, les dictatures - Hitler, Mussolini, Franco, Salazar... - rejetaient tout partage du pouvoir entre les sexes et proclamaient la suprématie masculine dans la sphère publique et privée. Il fallut attendre 1979 pour que Margaret Thatcher s'imposât comme Premier ministre (et « chef de guerre », aux Malouines). Mais la Dame de fer restait un cas isolé. Aujourd'hui, les femmes chefs d'États sont moins rares. L'Allemagne, le Chili, le

¹ Arlette Laguiller fut la première femme candidate, pour Lutte ouvrière, en 1974.

² Mais son féminisme dérangeait et Alexandra Kollontaï fut vite écartée du pouvoir central. Elle fut éloignée de Moscou, et devint la première ambassadrice.

Libéria sont dirigés par des femmes et la multiplication des candidates potentielles au pouvoir suprême - aux États-Unis comme en France - indique un changement en train de s'opérer.

La France se situe aujourd'hui dans la moyenne mondiale pour le nombre de femmes au Gouvernement, alors qu'elle figure au 84^e rang pour le pourcentage de femmes députées³. L'accès au pouvoir exécutif semble donc obéir à des lois différentes de celles qui commandent l'accès au législatif. C'est cette différence que nous voudrions éclaircir sous l'angle du genre. Alors qu'elle se ralliait au combat pour la parité, la philosophe et historienne Geneviève Fraisse notait que « gouverner n'est pas représenter »⁴, remarquant qu'en France, la part des femmes était nettement plus importante au Gouvernement qu'au Parlement. De fait, Valéry Giscard d'Estaing promut des femmes issues de la société civile. Simone Veil et Françoise Giroud, très populaires, n'étaient pas élues. Avec François Mitterrand se confirma cette promotion par le haut, sans la légitimité électorale, mais avec un apprentissage dans les cabinets ministériels (l'équipe du président à l'Élysée comptait un tiers de femmes). C'est ainsi que commença le « fabuleux destin » de Ségolène Royal... La campagne pour la parité, la révision constitutionnelle, la loi de 2000⁵ - une première mondiale - créèrent un choc dans l'opinion et révélèrent l'ampleur de la discrimination subie par les femmes, en particulier dans le scrutin uninominal.

Du temps de l'exclusion des femmes du pouvoir politique à celui de la discrimination, les mécanismes sont-ils identiques ? Sur les causes de la monopolisation du pouvoir par les hommes, les explications sont multiples. Longtemps, on a considéré que l'environnement socioculturel, les institutions ou les partis étaient en cause, davantage que le sexe⁶. Les femmes étaient souvent rendues responsables de leur propre exclusion, en raison d'un désintérêt plus marqué que chez les hommes pour la chose publique. Il faut bien avouer qu'il manque souvent aux études sur le sujet une dimension comparative synchronique et diachronique.

La longue durée pourrait ainsi permettre de dépasser une problématique commandée par le rôle supposé inaugural de la Révolution française et de remonter jusqu'à la loi salique qui empêche les femmes de devenir reines autrement que par le mariage (ce qui n'empêche pas de nombreuses femmes d'exercer jusqu'au 17^e siècle le pouvoir suprême). Éliane Viennot

³ « La parité en politique : les partis traînent les pieds », *Le Monde*, 27 novembre 2006.

⁴ « Quand gouverner n'est pas représenter », publié dans *Esprit*, mars-avril 1994 et dans Éliane Viennot (dir.), *La Démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris, Publications de l'université de Paris 7 - Denis Diderot, 1996, p. 37-49.

⁵ Loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, loi n°2000-493 du 6 juin 2000 parue au *Journal officiel*, n°131 du 7 juin 2000.

⁶ Albert Brimo, *Les Femmes françaises face au pouvoir politique*, Paris, Montchrestien, 1975.

écrit à propos de cette loi qu'elle est comme « un secret de famille dont nul ne sait plus les tenants et les aboutissants » ; cette confusion ayant laissé prospérer « l'ordre naturel », c'est-à-dire la domination masculine⁷. La société de Cour semblait avantager le pouvoir occulte des femmes, qui devint le symbole de haïssables excès pour les révolutionnaires. Le rejet de l'Ancien Régime impliquait celui du féminin, pour la plupart des acteurs de la rupture révolutionnaire. Le 19^e siècle consolida l'exclusion des femmes en pathologisant l'attitude de celles qui par la plume et parfois par les armes s'engageaient. Sous de multiples formes, l'antiféminisme apporta sa contribution à la légitimation de l'exclusion politique des femmes alors qu'elle n'allait plus de soi et qu'elle cessait dans plusieurs pays.

Cette « vieille histoire » était toujours agissante en France à la fin du 20^e siècle. Lorsqu'il voulut justifier le tournant de sa politique féminine en 1976, le président de la République fit en effet observer que « la politique de la femme que doit définir le Gouvernement est la politique des femmes de France, pays de tradition chrétienne et de loi salique » et que « la cellule de base de la société française est la famille fondée sur le mariage⁸ ». Édith Cresson, à Matignon, fut qualifiée de « Pompadour », d'égérie, de favorite... La théorie de l'influence féminine a probablement relativisé la brutalité de l'exclusion des femmes aux yeux des détenteurs du pouvoir exécutif.

En sus de la loi salique, qui perpétua l'exclusion des femmes, l'Ancien régime se prolongea aussi avec la conception familiale de l'élection qui affirmait, à l'époque du suffrage censitaire, que les femmes n'étaient pas exclues puisqu'elles étaient représentées par le chef de famille⁹. Cette vision familiale et non individuelle de la citoyenneté ne singularise pas la France. Dans de nombreux pays, notamment en Asie, les femmes accédant à la tête de l'État appartiennent à des dynasties politiques et succèdent à leur père ou à leur mari défunt.

Depuis quelques années, l'explication centrale est désormais la différenciation des sexes opérée par le genre et observée à travers les discours, les images et les symboles. Les mythes de la féminité enracinés dans l'imaginaire social alimentent l'exclusion des femmes¹⁰. Dans les médias, les femmes symbolisent une sexualité à la fois désirée et dangereuse,

⁷ Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, vol. 1. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 17.

⁸ Relevé de décisions du Conseil des ministres du 26 mai 1976, Archives nationales, Archives de Valéry Giscard d'Estaing, fonds Fouquet ; cité dans Christine Bard, « Cent mesures pour les femmes », Serge Berstein, Jean-François Sirinelli (dir.), *Les Années Giscard. Les réformes de société*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 220.

⁹ Anne Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002 et Jean-Yves Le Naour avec Catherine Valenti, *La Famille doit voter. Le suffrage familial contre le vote individuel*, Paris, Hachette, 2005.

¹⁰ Jane Freedman, *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 282.

incontrôlable¹¹. La dimension esthétique et l'apparence corporelle tiennent une place centrale et sont au cœur de la construction sociale de la féminité. Les cheveux, le visage, le sourire renforcent l'altérité féminine. Les femmes sont toujours perçues à travers leur rôle privé, présentées dans leur rapport aux hommes, et jaugées à l'aune de qualités fortement sexuées. Cette différenciation systématisée donne l'impression qu'il existe une approche « féminine » du pouvoir. Les journalistes continuent à traiter les femmes politiques comme des déviantes or ces dernières sont souvent exclues de la société politico-médiatique et n'en maîtrisent pas bien le jeu. Les femmes semblent condamnées à la marginalité, tandis que les hommes profitent d'une longue tradition d'« hétérospectacularisation du politique¹² », néologisme qui rappelle bien que les rapports de pouvoir entre les sexes doivent aussi être pensés à travers la norme de l'hétérosexualité : rôle dévolu aux épouses d'hommes politiques, séduction spécifique de l'homme de pouvoir multipliant les conquêtes, rapport fantasmé du chef de l'État à « la France », figure féminine... « Je voudrais regarder la France au fond des yeux, lui dire mon message et écouter le sien » déclarait Valéry Giscard d'Estaing le 8 avril 1974 en annonçant sa candidature à Chamalières. « Pendant mon septennat, j'ai été amoureux de dix-sept millions de Françaises¹³ », écrira-t-il plus tard. La virilité sied au pouvoir, le renforce même, le genre coïncide avec la fonction, tandis que les femmes connaissent la « contradiction entre le désir d'exercer le pouvoir et celui de se conformer aux normes de la féminité¹⁴ ».

L'exclusion des femmes a une évidente dimension symbolique. Sur le plan linguistique, l'usage de « Mme le¹⁵ » atteste leur inexistence, leur impossibilité ou leur incongruité. Françoise Giroud n'aimait pas cette appellation et demandait qu'on l'appelât par son nom¹⁶. Contournement... Car la féminisation se heurte à un refus presque hystérique de toute « profanation » de la langue française. C'est en effet un processus de sacralisation qui appuie la monopolisation du pouvoir par les hommes¹⁷. Processus aggravé du refus, par de

¹¹ La politologue Armelle Le Bras-Chopard s'intéresse particulièrement à ce type d'explication à l'exclusion des femmes. Voir son livre Armelle Le Bras-Chopard, *Les Putains du diable. Les procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006.

¹² Maggie Allison, « Une nouvelle donne ? Les femmes politiques vues par la presse française et britannique en 1997 », Odile Krakovitch, Geneviève Sellier, Eliane Viennot (dir.), *Femmes de pouvoir, mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 218.

¹³ Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie, I La Rencontre*, Paris, Cie 12, 1988, p. 279.

¹⁴ Jane Freedman, *Femmes politiques...*, op. cit., p. 287.

¹⁵ Titre du livre de Françoise Gaspard, Paris, Grasset, 1978, à propos de son expérience politique : elle est en 1977 la seule femme maire d'une ville de plus de 30 000 habitants (Dreux).

¹⁶ *Le Monde*, 26 août 1974.

¹⁷ Comme le montrent deux thèses de sciences politiques récentes : Claudie Baudino, *Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, Paris, L'Harmattan, 2001 et Juliette Rennes, *Le*

nombreuses femmes elles-mêmes, de la forme féminine de leur fonction, jugée dévalorisante, et préférant adopter le masculin comme neutre. Les signes identitaires de la féminité sont jugés déplacés dans l'univers politique.

C'est pourquoi la féminisation des noms de fonctions ministérielles par le gouvernement Jospin en 1997-1998 marque une étape importante de l'intégration politique des femmes. Malgré l'hostilité de l'Académie française (qui adresse une requête au président de la République s'opposant à la féminisation), Lionel Jospin, à la demande des femmes de son gouvernement, et après diverses consultations, tranche en faveur de la féminisation. La controverse ouverte en 1984 par la création auprès du ministère des Droits de la femme d'une commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes n'est pas éteinte, puisque la victoire de la droite en 2002 a fait reculer la féminisation en haut lieu (Michèle Alliot-Marie y est, par exemple, hostile).

L'invisibilité des femmes ayant accédé au Gouvernement fut renforcée *post-mortem*. Qui connaît le nom de la première femme ministre ? La droite n'a pas eu de politique mémorielle en direction des femmes. Et la gauche s'est complue dans une histoire des femmes rebelles du 19^e siècle : Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme entre 1981 et 1986, rendit hommage aux féministes et aux insurgées, aux quarante-huitardes et aux communardes, sous forme de timbres-poste ou d'expositions, ce qui ne pouvait suffire à combler l'immense vide symbolique¹⁸. Entre la célébration de la geste féminine révolutionnaire et l'accès des femmes au pouvoir d'État, il y a un hiatus, problématique pour le parti socialiste (PS). Ségolène Royal l'a dépassé, en renouant, verbalement, avec la notion de « révolution » : « En choisissant une femme pour mener le combat des idées socialistes vous avez, militants socialistes, non seulement aux yeux des Français, mais aussi aux yeux du reste du monde, plus de deux siècles après Olympe de Gouges, accompli un véritable geste révolutionnaire¹⁹ ».

Si notre sujet est bien le fonctionnement sexué du pouvoir, il ne peut faire l'économie d'une histoire des femmes, car l'histoire du genre n'annule pas l'histoire des femmes, elle la complète²⁰. Les approches biographiques et prosopographiques sont parfaitement justifiées et

Mérite et la Nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940, Paris, Fayard, 2007.

¹⁸ Il fallut attendre 1995 pour qu'une femme fût admise au Panthéon. Choix (politique) d'une non-politique, Marie Curie la scientifique créait le consensus (Voir Christine Bard, « Les usages politiques de l'histoire des femmes », Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre, Danielle Tartakowsky (dir.), *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, p. 71-82).

¹⁹ Verbatim, *Le Monde*, 28 novembre 2006, p. 13.

²⁰ Sur ce débat, voir Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay Saint-Cloud, ÉNS éditions, 1998 et le numéro spécial, sous la direction de Raphaëlle Branche et Danièle Voldman, « Histoire des femmes, histoire des genres », *Vingtième siècle*, n°75, juillet-septembre 2002.

bien nécessaires : qui sont ces femmes de pouvoir ? Quel est leur bilan ? Leur postérité ? Leur image ? Comment s'adaptent-elles aux lois du genre ? Font-elles avancer la cause des femmes ? Ou restent-elles des exceptions qui confirment la règle ?

Sur cette histoire très contemporaine, les éclairages viennent essentiellement de la science politique. Les premières études datent des années 1950²¹. Les témoignages (livres d'entretiens, autobiographies, mémoires) sont abondants, indice de l'intérêt des éditeurs et du public depuis les années 1990 pour les femmes politiques et le franc-parler qui les caractérise souvent. Mais le « genre du pouvoir exécutif » reste un sujet neuf, l'essentiel des études portant sur le pouvoir législatif et, dans une moindre proportion, sur les partis²². D'où l'organisation, dans le cadre du Centre d'histoire de Sciences Po, d'un séminaire sur « Femmes et pouvoir exécutif dans le monde » pour mieux connaître d'autres contextes nationaux et tirer quelques leçons du comparatisme²³. Ce dossier thématique prolonge quelques-unes des interventions à ce séminaire.

Deux articles approfondissent le cas français ; ils sont complétés par la présentation de l'exceptionnel fonds d'archives Cécile Brunschvicg. Revenu de Moscou il y a peu, ce fonds permet de reconstituer l'activité féministe et politique d'une des trois premières sous-secrétaires d'État, dans le gouvernement de Léon Blum. L'article de Bérengère Marques-Pereira nous emmène au Chili, sous les feux de l'actualité depuis l'élection en 2006 d'une femme à la présidence. Enfin, Stéphanie Tawa Lama-Rewal répond à nos curiosités sur la féminisation du pouvoir exécutif dans le continent indien. Si des différences historiques, culturelles, politiques, institutionnelles sont bien mises en évidence, d'un exemple national à l'autre, les ressemblances sont aussi frappantes, l'exclusion des femmes du pouvoir et les progrès récents de leur intégration s'opérant à l'échelle mondiale.

²¹ Maurice Duverger, *La Participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955 et Mattei Dogan, et Jacques Narbonne, *Les Françaises face à la politique*, Paris, Armand Colin, 1995.

²² Cf. Françoise Gaspard, « Le genre et les travaux sur la citoyenneté en France », Christine Bard, Christian Baudelot, Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 105-126.

²³ http://centre-histoire.sciences-po.fr/centre/groupes/femmes_politiques.html